

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-708 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-532 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 5 septembre 2023, la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2023-708 modifiant le règlement zonage numéro 2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Le règlement numéro 2023-708 vise à modifier le règlement de zonage afin :

- De préciser les dispositions applicables lorsqu'un lot se situe dans plus d'une zone;
- D'ajouter, d'abroger et de modifier la définition de certains termes en lien avec les bâtiments accessoires et la superficie de bâtiment;
- De modifier les usages commerciaux complémentaires à l'habitation autorisés, ainsi que les conditions d'acceptation de ces usages;
- De préciser les dispositions applicables à la réalisation de plus d'un usage dans un bâtiment principal;
- D'ajouter la possibilité de construire un escalier menant à un 2^e étage dans la cour arrière;
- D'ajouter la possibilité de construire une marquise en cour avant;
- De supprimer l'un des doublons présents pour l'implantation d'un kiosque destiné à la vente de produits de la ferme en cour avant;
- De réviser la section traitant des dispositions relatives aux bâtiments accessoires; et
- D'apporter des corrections techniques aux usages et constructions autorisés dans les cours afin d'en faciliter l'application, tel que l'ajout du style de police **Gras** pour certains textes.

Ce règlement a fait l'objet de la délivrance d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska le 16 octobre 2023 et est entré en vigueur le jour de la délivrance dudit certificat.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en s'adressant au bureau municipal du Canton de Shefford situé au 245, chemin Picard, à Shefford, pendant les heures d'ouverture de bureau.

Fait à Shefford, le 16 octobre 2023

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix